ReP ReS



RÉEMPLOI vs RECYCLAGE

RÉEMPLOI OU RECYCLAGE DES EMBALLAGES PAPIER-CARTON: TOUJOURS UNE FORME DE RÉUTILISATION

Souvent opposés, réemploi et recyclage représentent deux formes de réutilisation : avec le réemploi, c'est l'objet emballage qui est réutilisé, avec le recyclage, c'est sa matière constitutive qui est réutilisée pour fabriquer généralement un nouvel emballage. Dans les deux cas, l'objectif est de limiter le prélèvement sur la ressource naturelle, d'en prolonger l'usage et partant d'en améliorer l'efficacité en supprimant notamment les impacts environnementaux liés au cycle de production initiale de la matière (extraction, transformation, transports...), qui concentrent l'essentiel des impacts et la majorité de l'empreinte environnementale de l'emballage. Aujourd'hui, l'industrie de l'emballage papier-carton s'inquiète d'une priorité politique donnée au réemploi des emballages par rapport à leur recyclage et pouvant avoir des conséquences considérables pour l'industrie et son fonctionnement en dépit de ses performances économiques et environnementales.

Dans la logique du « Pacte Vert » européen et afin de développer une chaine de valeur durable pour l'emballage et tout particulièrement pour les emballages papier-carton, dont la circularité est exemplaire, REVIPAC estime nécessaire d'avoir sur ce sujet une approche pragmatique. Il n'y a pas de solution unique mais des solutions adaptées à des situations aux performances environnementales différentes qu'il convient donc de comparer rationnellement à performances techniques et économiques comparables.

RÉEMPLOI ET RECYCLAGE: DES DIFFÉRENCES STRUCTURELLES

· Spécialisation VS Universalité:

Le réemploi impose la réutilisation d'un même emballage et conséquemment, dans la plupart des cas, pour un même usage. Une spécialisation largement due à un format d'emballage qui correspond de par ses dimensions et caractéristiques techniques aux besoins du produit à emballer initial et qui limite sa latitude d'emploi/réemploi dans un usage autre ou différent. De fait, le caractère spécialisé de l'emballage réemployable crée une contrainte en termes de capacité de remplissage qui ne peut être surmontée que par une perte d'efficacité logistique, de sous-utilisation, si l'emballage est réutilisé pour accompagner un produit pour lequel il n'a pas été conçu. A cela s'ajoute un poids unitaire de l'emballage réemployable accru, afin de répondre aux exigences de résistance et de solidité que nécessite sa réutilisation, ce qui impacte son bilan matière.

Avec la réutilisation de la matière, il n'existe pas de barrière liée au format de l'emballage, ses dimensions, ses caractéristiques techniques ou sa capacité de remplissage. Le procédé de recyclage est universel : d'une part parce qu'en entrée il accepte tous types et tous formats d'emballages usagés papier-carton collectés et triés, qu'ils soient issus du circuit ménager ou plus majoritairement des circuits industriels et commerciaux ; d'autre part parce que la réutilisation de la matière permet de revenir au matériau de base - la pâte à papier dans le cas des papiers cartons - et in fine de produire de nouveaux emballages à base de papier-carton recyclés de tous types et formats qui vont pouvoir répondre au plus près des besoins du moment des produits qu'ils doivent accompagner. Cela en tout temps, tout lieu et avec le maximum d'efficacité logistique.

· Produit VS Déchet :

Dans le cadre du réemploi, l'emballage usagé n'est pas considéré comme un déchet ce qui implique que son circuit retour doive impérativement être organisé et être opérationnel afin d'éviter tout risque d'abandon. De ce fait il est souvent difficilement utilisable pour gérer des livraisons entre acteurs multiples indépendants ou sur une large échelle géographique. Le réemploi s'opère davantage dans le cadre de circuits fermés ou internes à des groupes industriels qui permettent de maîtriser les conditions de retour et les opérations de vérification ou de maintenance liées à l'aptitude de l'emballage retourné à être réemployé (lavage, inspection, réparation ou remplacement etc...).

Avec la réutilisation matière le schéma est beaucoup plus flexible. Une fois déballé, l'emballage devient juridiquement un déchet dont la gestion est réglementée et soumise à des exigences de tri et de valorisation. Dans le cadre de l'économie circulaire le recyclage offre aux déchets d'emballages un débouché physique mais aussi marchand en contribuant à leur donner une valeur (incitation financière à recycler). Les dispositifs de collecte et de recyclage des emballages en papier-carton existent de longue date et fonctionnent à l'échelle industrielle au niveau planétaire. Les emballages usagés papier-carton sont devenus l'essentiel des approvisionnements de l'industrie de l'emballage, de l'ordre de 75% pour la France.

Le nombre et la répartition géographique des installations industrielles de recyclage offrent ainsi une garantie de réutilisation - de débouchés - et renforcent de ce fait la flexibilité d'un système qui n'impose pas le retour physique de l'emballage à son point de re-remplissage.

